

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Validation du quorum
3. Appel des administrateurs du conseil (I)
4. Nomination du président d'assemblée de l'AGA
5. Adoption de l'ordre du jour (D)
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 13 novembre 2024 (D)
7. Affaires découlant du procès-verbal (I)
8. Rapport des activités du conseil d'administration
 - 8.1 Rapport du président sur l'ensemble des activités de l'Ordre et présentation des dossiers actifs (I)
9. Approbation de la rémunération des administrateurs élus incluant la présidence (D)
 - 9.1 Administrateurs élus (excluant la présidence)
 - 9.2 Présidence
10. Dépôt du rapport annuel 2024-2025 (I)
11. Présentation du rapport financier 2024-2025 de l'auditeur externe (I)
12. Présentation du budget 2026-2027
13. Rapport de la secrétaire sur la première consultation auprès des membres (I)
14. 2^{ième} Consultation de l'assemblée sur la cotisation 2026-2027 (C)
15. Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2025-2026 (D)
16. Composition du conseil d'administration (I)
17. Questions de l'assemblée (I)
18. Clôture de l'assemblée

Légende : (C) Consultation | (D) Décision | (I) Information

AVIS DE CONVOCATION



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025

Jeudi 20 novembre 2025

De 19 h à 21 h

Lieu | webdiffusion

Ouverture à 18 h 30



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024
ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN
ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC

DATE : Le mercredi 13 novembre 2024

HEURE : 19 h

LIEU : Tenue en visioconférence

1. Ouverture de l'assemblée

Le président de l'Ordre monsieur Vincent Dubé se présente aux membres, leur souhaite la bienvenue, les remercie de leur présence à l'assemblée générale annuelle 2024 et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 02. Il présente les personnes qui l'accompagnent soit la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, madame France Dumont ainsi que Me Christiane Brizard, avocate du cabinet Langlois, qui agira à titre de présidente d'assemblée conformément à une décision du Conseil d'administration.

2. Validation du Quorum

Le président déclare le quorum atteint.

3. Appel des administrateurs

Le président de l'Ordre procède à l'appel des administrateurs présents qui composent le Conseil d'administration 2023-2024. Mme Katy Gagnon, t.i.m. administratrice est absente à cette assemblée générale annuelle.

Boudreau, Annie, t.i.m. — présidente du comité des ressources humaines

Croteau, Etienne, t.i.m.

Dugré, Marie-Pier, t.i.m.

Fillon, Audrey, t.r.o.

Gallichand-Dutil, Marilou, t.i.m. — présidente du comité de gouvernance

Girard, Caroline, t.e.p.m. — présidente du comité d'audit et de gestion des risques

Mathieu, Jean, administrateur nommé

Morin, Jean-Paul, administrateur nommé

Paquin, Marie-Josée, t.i.m. — vice-présidente du conseil d'administration

Tremblay, Jean-Pierre, administrateur nommé

4. Nomination du président d'assemblée de l'AGA

Conformément à une décision du Conseil d'administration de s'adjoindre d'un. e. président. e. d'assemblée, le président cède la parole à M^e Brizard, présidente de l'assemblée générale annuelle 2024. La présidente d'assemblée se présente aux membres, fait un rappel de leurs rôles et responsabilités lors de l'assemblée générale annuelle et énumère les sujets qui seront abordés pour adoption ainsi que les principes techniques entourant les périodes de vote de l'assemblée en mode virtuel. Il est demandé aux membres souhaitant poser des questions dans les périodes dédiées à cet effet de lever la main, de se nommer ainsi que leur

domaine d'exercice. Il est mentionné qu'il est possible de poser également des questions dans l'onglet « Questions réponses » et que toutes questions non répondues lors de l'assemblée générale, le seront dans les jours suivant celle-ci dans une prochaine infolettre et sur le site web de l'Ordre pour consultation.

5. Adoption de l'ordre du jour

La présidente de l'assemblée précise que l'ordre du jour ne sera pas lu séance tenante puisqu'il a été partagé aux membres pour lecture lors de l'envoi de l'avis de convocation et de l'ensemble des documents de la première période de consultation qui s'est déroulée du 13 septembre au 12 octobre 2024.

PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Grenon, t.i.m.

APPUYÉ PAR : Mme Julie Bégin, t.i.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'ADOPTER l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2024 de l'Ordre, tel que présenté.

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 novembre 2023

La présidente d'assemblée demande un vote afin d'obtenir l'exemption de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023.

PROPOSÉ PAR : M. Jean-François Dion, t.e.p.m.

APPUYÉ PAR : Mme Valérie Faucher, t.i.m.(H), (E)

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'ADOPTER l'exemption de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 novembre 2023.

La présidente d'assemblée invite les personnes qui étaient présentes à l'assemblée générale annuelle 2023 d'émettre leurs commentaires et/ou modifications à apporter au procès-verbal 2023. Aucun commentaire ou modification n'est demandé. La présidente d'assemblée demande un proposeur et un appuieur parmi les membres étant présents à l'assemblée générale annuelle 2023 pour l'adoption du procès-verbal.

PROPOSÉ PAR : Mme Julie Bégin, t.i.m.

APPUYÉ PAR : Mme Alexandra Nolin, t.r.o.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 tel que déposé lors de la première période de consultation des membres.

7. Affaires découlant du procès-verbal

Le président précise que les dossiers découlant du procès-verbal 2023 seront discutés au cours de l'assemblée selon les points de l'ordre du jour.

8. Rapport des activités du conseil d'administration

8.1. Rapport du président sur l'ensemble des activités de l'Ordre et présentation des dossiers actifs (I)

Le président fait un résumé des faits saillants 2023-2024 des activités de l'Ordre et parle des différents dossiers en cours.

Planification stratégique

Le président présente les 4 axes du plan stratégique 2020-2024 ainsi que les grandes étapes préparatoires de la planification stratégique 2025-2028 pour une élaboration finale et diffusion de celle-ci prévue en avril 2025.

Gestion des risques

Il est mentionné que le plan de gestion des risques a été actualisé et décliné en 4 grandes catégories se déclinant en 11 risques stratégiques et 42 mesures d'atténuation.

Admission aux professions

Les faits saillants 2023-2024 à l'admission sont énumérés tels que l'uniformisation du temps accordé aux candidats pour l'examen d'admission, le retrait du volet pratique à l'examen en échographie (ÉCOS) et l'uniformité du volet numérique de l'examen d'admission à la profession pour tous les domaines. Au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2024, un technologue de plus comparativement à l'année dernière, ce qui est préoccupant vu les besoins qui augmentent dans le réseau de la santé. L'Ordre travaille en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et les établissements de santé pour s'assurer de l'accès aux services et la protection de la population en ayant un nombre suffisant de technologues.

Encadrement de la profession

Pour le service de l'inspection professionnelle : ajout d'un chapitre sur l'imagerie post-mortem aux normes de pratique spécifiques en tomодensitométrie, création d'un guide de référence en échographie médicale, un programme d'intégration des technologues en échographie médicale en pratique autonome est en attente d'adoption. Du côté du développement professionnel : ajout de 6 nouvelles trousse de formation et tenue d'un congrès sur l'intelligence artificielle et les innovations cliniques au cœur de la pratique des technologues en présentiel qui a accueilli près de 500 technologues. Plusieurs formations sont en révision et un symposium en IRM sera offert en 2025.

L'évolution de la profession

Le président mentionne quelques dossiers en cours dans les différents domaines tels que la révision du programme d'enseignement collégial en électrophysiologie médicale et réflexion sur la qualité des ECG au repos. En radio-oncologie, l'Ordre travaille conjointement avec le plan québécois de cancérologie sur la planification de la main-d'œuvre afin d'assurer l'accessibilité des services de traitement en cancérologie pour le public ainsi que sur l'élargissement des pratiques pour les technologues en radio-oncologie. Dans le domaine de la médecine nucléaire, l'Ordre surveillera le rôle du technologue face à l'arrivée du théranostique et en radiodiagnostic il y aura développement de la pratique avancée en partenariat avec l'ARQ.

Les dossiers stratégiques de l'Ordre en cours sont énumérés :

- Modernisation du système professionnel
- Définitions des pratiques avancées
- Recrutement de candidats à la profession de technologue
- Réflexion sur la pleine occupation du champ de pratique des technologues
- Valorisation de la profession
- Discussion sur la pratique des technologues à l'international

L'Ordre travaille actuellement sur différents règlements en collaboration avec d'autres ordres concernés tels que :

- Sédation Analgésie/retrait de cathéter
- Tablier Plombé
- Prélèvements sanguins

Il est mentionné que l'Ordre travaille actuellement sur divers dossiers en collaboration avec différents organismes tels que : l'association des radiologistes du Québec, l'association des médecins spécialistes en médecine nucléaire, le programme québécois de cancérologie, l'institut de cardiologie ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le président parle de la tournée de l'Ordre qui s'est déroulée de juillet 2023 à l'automne 2024 où 25 établissements de 14 régions ont été rencontrés avec comme thèmes abordés : la valorisation de la profession, l'élargissement des pratiques et le développement professionnel et les services aux membres.

Pour la valorisation et la promotion de la profession, l'Ordre a lancé lors de la semaine de technologues à l'automne 2023 des vestes destinées aux technologues, des affiches murales pour les établissements. De plus un partenariat avec la plateforme de mentorat Académus. La campagne Carrière sur mon X a été lancée à la semaine des technologues 2024 et le président invite les membres à partager les outils découlant de cette campagne. Une boîte à outils sera créée pour les écoles du secondaire afin de recruter des jeunes, une vidéo promotionnelle de la profession a été créée pour diffusion dans les aires d'attente des établissements de santé et la création d'un comité de la relève au sein de l'Ordre.

Période de questions

La présidente d'assemblée invite les technologues à poser des questions en lien avec le rapport de l'ensemble des activités et des dossiers actifs présenté par le président.

Mme Diane Mélissa Crispin, t.i.m mentionne qu'il serait important avec la création du comité de la relève de bien informer les étudiants sur l'éthique du technologue lors des stages. Le président rappelle le mandat du comité de la relève qui vise davantage à soulever les enjeux que rencontrent les étudiants, en précisant que le commentaire sera amené au comité pour discussion.

9. Approbation de la rémunération des administrateurs élus incluant la présidence (D)

9.1 Administrateurs élus (excluant la présidence)

La présidente d'assemblée cède la parole à la directrice générale pour la présentation de la rémunération des administrateurs élus appuyée par une politique FIN-01 qui a été révisée en date du 6 septembre 2024. La directrice générale fait lecture de la politique et de la recommandation du Conseil d'administration pour adoption et cède la parole à la présidente d'assemblée. Les membres sont invités à poser des questions sur la proposition.

Réunion à distance ou en présentiel d'une durée de :	2024-2025	2025-2026	Distance aller-retour en kilomètre	2024-2025	2025-2026
Moins de 60 minutes	Jeton de 50 \$	Jeton de 50 \$	0 à 100 km	0 \$	0 \$
61 minutes à 4 heures	Jeton de 100 \$	Jeton de 100 \$	101 à 200 km	25 \$	25 \$
4 heures 1 minute à 6 heures	Jeton de 200 \$	Jeton de 200 \$	201 à 300 km	50 \$	50 \$
6 heures 1 minute et plus	Jeton de 300 \$	Jeton de 300 \$	Et ainsi de suite...		

Le conseil d'administration, conformément à l'article 104 du Code des professions, **RECOMMANDE** aux membres de l'assemblée générale annuelle d'**APPROUVER** la rémunération des administrateurs élus telle qu'elle vient d'être présentée et comme le prévoit la Politique FIN-01 révisée le 6 septembre 2024.

PROPOSÉ PAR : Mme Julie Corriveau, t.r.o.

APPUYÉ PAR : M. Jean-Paul Crozier, t.r.o.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'APPROUVER la rémunération des administrateurs élus telle qu'elle vient d'être présentée et comme le prévoit la Politique FIN-01 révisée le 6 septembre 2024.

La présidente d'assemblée invite le président de l'Ordre de se retirer pour le prochain point.

9.2 Approbation de la rémunération de la présidence

La direction générale fait un retour sur le travail effectué l'année dernière par le comité de gouvernance entourant la rémunération de la présidence et revient sur les objectifs visés soit d'attirer et maintenir en poste des candidats de calibre, crédibles et compétents, de prendre en compte la complexité du mandat, des enjeux multipartites, de la responsabilité et les devoirs de l'Ordre et de ses membres, des obligations et devoirs de protection du public ainsi que des exigences du rôle de présidence. Il avait été convenu l'année dernière d'établir la rémunération de la présidence en lien avec la rémunération d'un chef de service en imagerie médicale correspondant à la classe 38 avec un ajout d'une contribution de 8 % aux fins de régime de retraite. Une mise à jour au 1^{er} mai 2024 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* amène le maximum de l'échelon de la classe 38 à 109 655 \$ et c'est ce qui est proposé aux membres de l'assemblée générale annuelle 2024 pour la rémunération de la présidence pour 2025-2026. La présidente de l'assemblée fait lecture de la proposition aux membres suivie d'une période de questions.

Conformément à la résolution de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 novembre 2023 et tel que prévu à la politique sur la rémunération de la présidence, il a été retenu l'an dernier que :

Le salaire du président est celui consenti à l'échelon maximal de la classe 38 pour un chef de service en imagerie médicale dans le réseau de la santé, incluant les indexations pouvant y être apportées. Ce salaire a été établi à 107 805 \$ en 2024-2025 et une contribution de 8 % aux fins de régime de retraite est accordée.

ATTENDU QUE le règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et services sociaux S-4.2, r5.1 a fait l'objet d'une mise à jour au 1^{er} mai 2024 établissant le maximum de la classe salariale 38 à 109 655 \$ annuellement et que celui-ci respecte les engagements pris lors de l'assemblée générale annuelle de 2023.

IL EST RECOMMANDÉ par le Conseil d'administration d'**APPROUVER** la proposition de la rémunération de la présidence pour l'année 2025-2026 établissant le salaire à 109 655 \$ incluant les indexations pouvant y être apportées par la suite ainsi que la contribution de 8 % aux fins de régime de retraite pour adoption par les membres lors de l'assemblée générale annuelle 2024.

PROPOSÉ PAR : Mme Karyne Simard, t.i.m.

APPUYÉ PAR : Mme Amélie Plourde, t.i.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU d'ADOPTER la proposition de la rémunération de la présidence pour l'année 2025-2026 établissant le salaire à 109 655 \$ incluant les indexations pouvant y être apportées par la suite ainsi que la contribution de 8 % aux fins de régime de retraite.

10 Dépôt du rapport annuel 2023-2024

La présidente mentionne que le rapport annuel 2023-2024 a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 6 septembre 2024 et qu'il est disponible sur le site web de l'Ordre.

11 Présentation du rapport financier 2023-2024 de l'auditeur externe

La présidente présente Mme Séguin, CPA Auditrice, Associée Audit et certification du cabinet HNA S.E.N.C.R.L. Mme Séguin mentionne avoir effectué l'audit des états financiers de l'Ordre pour l'exercice se terminant au 31 mars 2024 incluant l'audit du bilan, de l'état des résultats, de l'évolution de l'actif net ainsi que le flux de trésorerie, les notes complémentaires et le résumé des principales méthodes comptables. Il est précisé que le rapport présenté est sans réserve et que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Mme Séguin fait un survol des états financiers et des différentes annexes qui ont été diffusés lors de la première période de consultation auprès des membres. L'année se termine avec un excédent des produits sur les charges de 54 k comparativement à une insuffisance de 84 k en 2023. Il y a eu augmentation des revenus de placements comparativement à l'année 2023. Le bilan au 31 mars représentant une photo des actifs et des passifs de l'Ordre en date du 31 mars 2024 est présenté.

Aucune question des membres sur la présentation du rapport financier 2023-2024.

12 Présentation du budget 2025-2026

La directrice générale présente le budget et mentionne que la planification budgétaire tient compte des grands éléments stratégiques où l'Ordre devra investir tel que l'élaboration de la planification stratégique, où un des éléments importants sera consacré au développement de la pratique au regard de son évolution. L'Ordre veut maintenir l'investissement au niveau des communications en poursuivant l'attraction à la profession de technologue auprès des jeunes, la valorisation et la reconnaissance de la profession. En 2025, il y aura des dépenses associées aux élections, à 2 bourses innovation, etc. La directrice générale mentionne que 5 scénarios budgétaires ont été présentés au Conseil d'administration. Les prévisions 2025-2026 sont présentées avec une diminution au niveau des revenus comparativement à 2024-2025 en lien principalement au développement professionnel, aux examens et au niveau des offres d'emploi. Pour les dépenses, plusieurs efforts ont été effectués amenant une réduction de plus de 50 k. Les revenus des placements seront connus à la fin de l'année financière 2024-2025. La répartition des prévisions des revenus et des dépenses du budget 2025-2026 est présentée aux membres.

La directrice générale présente également la répartition des dépenses administratives aux membres, salaire des comités, des employés, charges sociales et le détail des frais d'administration de l'Ordre. Il est précisé que l'Ordre a revu la structure salariale des employés et l'exercice a conclu que les salaires étaient en deçà de la médiane des postes comparables dans le réseau. Il y a donc eu un ajustement qui permet de rester dans la médiane. L'Ordre reste à l'affût du marché entourant la rémunération des employés et les taux d'augmentation cette année à l'Ordre seront de 3 % tandis que l'ensemble des entreprises seront à 3,6 % d'augmentation.

La période de questions sur le budget 2025-2026 est lancée.

Mme Karyne Simard, t.i.m. demande le nombre de jours que les employés viennent au bureau et suggère un partage de locaux pour réduire des coûts. La directrice générale précise que l'Ordre regarde effectivement cette solution d'ici à ce que le bail se termine dans environ 6 ans.

Mme Marie-Ève Côté, t.e.p.m. questionne la différence au niveau des frais bancaires entre 2024 et 2023. La directrice générale explique que l'autorisation du paiement de la cotisation de l'Ordre en 2 versements a engendré des frais supplémentaires pour permettre ce paiement par le portail de l'Ordre. Par contre, les prévisions de 50K seront à la baisse. Mme Côté demande le nombre d'employés à l'Ordre, ce à quoi la directrice générale répond qu'il y a 24 employés et parle d'un recensement mené auprès de 10 ordres démontre un ratio de 7 employés par 1000 membres et mentionne que l'Ordre quant à elle a un ratio de 0,4 employé par 1000 membres, le ratio mentionné aurait dû être de 3,4 employés par 1000 membres.

13. Rapport de la secrétaire sur la première consultation auprès des membres

La directrice mentionne que l'Ordre a reçu 5 courriels de commentaires à la suite de la première consultation auprès des membres qui s'est tenue du 13 septembre au 12 octobre et aucun ajout de point à l'ordre du jour de l'assemblée générale. La directrice générale fait un rappel sur le pourquoi de la cotisation et du rôle d'un ordre professionnel qui encadre la profession, protège le public, contribue au rayonnement de la profession tout en s'assurant que les professionnels soient compétents et adoptent des comportements éthiques dans l'exercice de leur fonction. La cotisation des membres est par conséquent le revenu principal de tous les ordres professionnels. Les subventions sont très rares et le cas échéant sont octroyées pour des projets spéciaux et ordres ont l'obligation de démontrer une saine gestion financière et un équilibre budgétaire sous peine d'enquête par l'Office des professions.

La directrice générale revient sur la démarche de planification budgétaire qui mène à fixer la cotisation ainsi que les critères qui déterminent la recommandation et explique également l'augmentation de la contribution de l'Ordre à l'Office des professions qui sera confirmé en janvier 2025. Afin de minimiser le risque de déficit budgétaire important, le conseil d'administration a opté pour une augmentation de la cotisation de 4 %.

La présidente d'assemblée mentionne que les membres du Conseil d'administration se réuniront le 22 novembre prochain pour discuter des résultats de la 2^e consultation et prendront la décision finale sur la cotisation 2025-2026. Cette décision sera confirmée par la suite et intégrée au processus de renouvellement au Tableau de l'Ordre en mars 2025. La présidente fait lecture de la résolution.

ATTENDU QUE le conseil d'administration conformément à l'article 62 du Code des professions, doit adopter annuellement des prévisions budgétaires visant l'autofinancement des activités de l'Ordre permettant la réalisation de sa mission de protection du public;

ATTENDU QUE la politique AAE-12 prévoit la hausse du tarif de la cotisation selon l'IPC QC de l'année précédant l'élaboration du budget, soit un IPC de 4 % pour 2023;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté une nouvelle liste des tarifs modifiée séance tenante pour les services de l'Ordre pour 2025-2026;

ATTENDU QUE le comité d'audit et de gestion des risques a fait l'analyse des paramètres budgétaires selon divers scénarios du montant de la cotisation pour l'exercice 2025-2026;

ATTENDU QUE l'actif net non grevé d'affectations de l'Ordre représente 6 mois d'opérations;

ATTENDU QUE les articles 85.1 et 103.1 du Code des professions prévoient que le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation, après une deuxième consultation des membres en assemblée générale;

ATTENDU QUE la première consultation des membres se tiendra du 13 septembre au 12 octobre 2024;

IL EST RECOMMANDÉ par le comité d'audit et de gestion des risques d'**ADOPTER** les prévisions budgétaires 2025-2026 établissant les revenus à 4 177 912 \$ et les dépenses à 4 305 314 \$, dégageant un déficit de 127 402 \$ pour l'année financière 2025-2026.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST RÉSOLU d'**ADOPTER** les prévisions budgétaires 2025-2026 établissant les revenus à 4 177 912 \$ et les dépenses à 4 305 314 \$, dégageant un déficit de 127 402 \$ pour l'année financière 2025-2026 et d'**ADOPTER** le projet de hausse de la cotisation de 4 % portant la cotisation à l'Ordre à 453 \$ après consultation des membres prévue selon les dispositions du Code des professions et de **FIXER** l'échéance du paiement de la cotisation pour 2025-2026 au 31 mars 2025.

14. 2^{ième} Consultation de l'assemblée sur la cotisation 2025-2026

La présidente de l'assemblée invite les membres à poser des questions et/ou apporter des commentaires à cette période de 2^e consultation.

Mme Luce Renaud, t.i.m. demande si l'Ordre a planifié d'offrir une cotisation moindre pour les retraités souhaitant revenir au travail à 2 jours semaine. Le président répond que l'Ordre n'est pas en mesure d'offrir une réduction sans octroyer tous les privilèges associés à la cotisation comme le droit de pratique de façon pleine et autorisée, et ce par équité envers tous les membres.

Mme Mireille Sylvain, t.i.m. demande si ce serait possible d'étaler le paiement de la cotisation sur plusieurs mois. La directrice générale explique que ce n'est pas possible pour le moment, car les modalités pour changer les paiements impliquent beaucoup de modifications à l'intérieur des technologies existantes de l'Ordre.

Mme Ornela Odane Sillery, t.r.o. questionne le montant de location des bureaux de l'Ordre et demande si les coûts de location sont moindres si cela permet de réduire le coût de la cotisation. La directrice générale et secrétaire de l'Ordre précise que l'objectif visé est d'être capable de poursuivre notre mission avec les sommes que l'Ordre possède. Dans l'exercice pour fixer le montant de la cotisation, tous les dépenses et revenus sont analysés pour arriver à un équilibre budgétaire.

Mme Linda Laughrea t.i.m. demande s'il y a une façon d'obtenir d'autres sources de revenus sans pénaliser les membres et parle d'un exode des membres vers d'autres provinces. La directrice générale et secrétaire explique que la volonté du législateur et du gouvernement est que les ordres professionnels soient souverains et se financent par les cotisations. L'Ordre recherche toujours des solutions de revenus et il est précisé que les ordres ne sont pas admissibles à la majorité des subventions, car ils ne sont pas des entreprises. L'Ordre fait des approches auprès des compagnies. Le président apporte des explications supplémentaires sur ce qui se fait en Ontario en précisant que pour obtenir un permis de pratique par le collège réglementaire, les technologues doivent payer un montant similaire à la cotisation de l'Ordre et à cela s'ajoute des coûts pour devenir membre de l'ACTRM et revient sur les bénéfices de faire partie d'un ordre professionnel. L'Ordre voit aussi outre la recherche d'autres revenus à optimiser certaines dépenses.

15. Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2024-2025

La présidente d'assemblée fait lecture de la recommandation du Conseil d'administration sur la nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE selon la politique FIN-08 de l'Ordre, le mandat de l'auditeur indépendant est confirmé d'année en année au terme d'une évaluation positive des services rendus et de la décision de l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 104 du Code des professions, les membres de l'Ordre nomment les vérificateurs externes chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a adopté la nomination du cabinet Hardy Normand et Associés (HNA) suite à un appel d'offres lors de sa séance du conseil du 7 septembre 2023 et qu'elle a été adoptée par les membres lors de l'assemblée générale annuelle du 16 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet HNA a complété un premier mandat au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre est pleinement satisfait du travail d'audit réalisé par l'équipe d'experts du cabinet HNA à ce jour;

Le Conseil d'administration recommande de **RECONDUIRE** le mandat avec la firme Hardy Normand et Associés (HNA) à titre de vérificateurs externes pour l'exercice financier 2024-2025 sous réserve de l'approbation annuelle en assemblée générale.

PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Pierre Chagnon, t.r.o.

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Soucy, t.i.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU de **RECONDUIRE** le mandat avec la firme Hardy Normand et Associés (HNA) à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2024-2025 sous réserve de l'approbation annuelle en assemblée générale.

16. Composition du Conseil d'administration

La présidente précise que la composition de Conseil d'administration 2025-2026 est la même que celle présentée lors de l'appel des administrateurs au point 3 de l'ordre du jour de cette assemblée générale 2024.

17. Questions de l'assemblée

Mme Karine Simard, t.i.m. demande quand aura lieu le symposium en IRM et est-il toujours possible de faire l'achat des vestes offertes lors de la semaine des technologies.

Le président mentionne que le symposium aura lieu en mars 2025 date qui se retrouve dans le dernier infolettre *Itech* et mentionne que les vestes sont disponibles jusqu'à la fin du mois en achat individuel et par la suite en achat de groupe. Le prix d'achat de groupe est le même que pour l'achat individuel, mais l'Ordre contactera le fournisseur à savoir s'il est possible d'obtenir un rabais pour l'achat de groupe suivant la question de Mme Simard à cet effet.

Le président remercie la présidente d'assemblée, la direction générale, l'ensemble de l'équipe de l'Ordre ainsi que les membres pour leur participation à l'assemblée générale annuelle en leur mentionnant que c'est un privilège de faire partie d'un ordre professionnel et que la protection du public passe d'abord par les membres agissant à titre de professionnel.

18. Clôture de l'assemblée

La présidente remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle 2024.

PROPOSÉ PAR : Mme Émilie Giroux, t.e.p.m.

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Desrosiers, t.i.m.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU de **LEVER** l'assemblée générale annuelle 2024 de l'Ordre à 21h 07.

Monsieur Vincent Dubé, t.i.m.
Président

Madame France Dumont, M.Sc.
Directrice générale et secrétaire